Ville de Trilport

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 5 juin 2019

N°2019/37 : PRISE EN CONSIDERATION D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT URBAIN ET CREATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE SUR LE SECTEUR « RUE DE VERDUN/RUE DE SAINT-JEAN »

L'an deux mille dix-neuf le mercredi 5 juin à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 mai 2019

Etaient présents : 19
Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Annick PANE, Manuel MEZE, Roselyne WALGER, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Fathia BEN MABROUK, Ange AMBROSIO, Isabelle YEROMONAHOS, Emmanuel FONKING, Christophe BLONDEL DEBLANGY, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN.

Pouvoirs : 2
Madame Isabelle GUILA CORNIL à Madame Geneviève CAIN, Monsieur Serge MAGLIOZZI à Monsieur Eric KRAEMER.

Absents excusés : 6
Madame Denise GONON, Madame Elise BEAUFORT-LAMBERT, Monsieur Camille FASSI, Monsieur Azdine RAMDAN, Monsieur Patrick AUGEY, Madame Clémence LAUMONIER

Monsieur Manuel MEZE a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, notamment l'article L 424-1,

VU le Plan Local d'Urbanisme de Trilport approuvé le 16 décembre 2016,

VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 20 février 2019,

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20190605-2019-037DEL-DE
Date de télétransmission : 12/06/2019
Date de réception préfecture : 12/06/2019

CONSIDERANT l'objectif triennal 2017/2019 de création de 113 logements sociaux sur la commune de Trilport,

CONSIDERANT que la prise en considération de l'opération d'aménagement urbain du secteur « Rue de Verdun/ Rue de Saint Jean » et l'instauration d'un périmètre d'études permettront à la commune de préserver les conditions de développement de ce secteur et d'opposer aux demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de l'opération d'aménagement et de requalification du secteur, un sursis à statuer en application de l'article L 424-1 du Code de l'Urbanisme,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

PAR 17 voix POUR (Mesdames et Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Annick PANE, Manuel MEZE, Roselyne WALGER, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Fathia BEN MABROUK, Ange AMBROSIO, Isabelle YEROMONAHOS, Emmanuel FONKING, Christophe BLONDEL DEBLANGY) et 4 ABSTENTIONS (Mesdames et Messieurs Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Isabelle GUILA CORNIL, Serge MAGLIOZZI).

PREND EN CONSIDERATION la réalisation d'une opération d'aménagement urbain sur le périmètre du secteur « Avenue de Verdun/rue de Saint-Jean » tel que figurant en annexe à la présente délibération,

APPROUVE le périmètre d'études précité,

PRECISE qu'il pourra être opposé un sursis à statuer à toute demande d'autorisation concernant des travaux, des constructions ou des installations à réaliser sur les parcelles de ce périmètre,

PRECISE que des études devront être menées sur ce secteur, en particulier pour :

- Contribuer à la réalisation de l'objectif triennal 2017/2019 de construction de logements sociaux,
- Proposer un projet urbain et architectural précis et adapté au contexte urbain du secteur,

PRECISE que le périmètre figurant en annexe à la présente délibération sera reporté au Plan Local d'Urbanisme, conformément au Code de l'Urbanisme,

PRECISE que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues au Code de l'Urbanisme :

- Affichage en mairie pendant un mois,
- Mention de cet affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département de Seine-et-Marne,

PRECISE que la présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage en mairie étant celle du premier jour où il est effectué.

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20190605-2019-037DEL-DE
Date de télétransmission : 12/06/2019
Date de réception préfecture : 12/06/2019

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX
Le
Publié le
ACTE RENDU EXECUTOIRE
Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

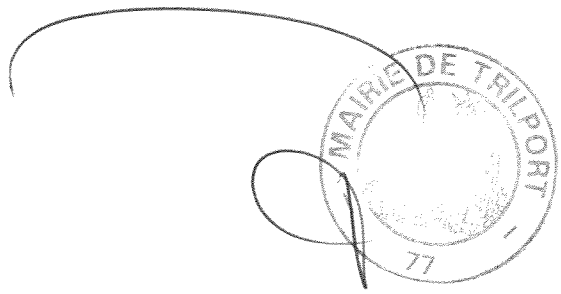

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20190605-2019-037DEL-DE
Date de télétransmission : 12/06/2019
Date de réception préfecture : 12/06/2019